

DELIBERATION
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 JANVIER 2022

Nombre de Conseillers : 45
En exercice : 45
Présents : 35
Pouvoirs : 10
Votants : 45

Date de convocation du Conseil Communautaire :
Le 20/01/2022

Le 27 janvier 2022, le Conseil de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Marc PECHOUX à la salle des fêtes, boulevard des combattants, à Trévoux.

Présents : Didier ALBAN, Gabriel AUMONIER, Marcel BABAD, Emilie BERTHOLON, Stéphane BERTHOMIEU, Ingrid BESSON, Fabien BIHLER, Carole BONTEMPS-HESDIN, Valérie BOYER, Emmanuelle CARGNELLI, Jean-François CHANTELOUBE, Armand CHAUMONT, Jacques CORMORECHE, Anne-Marie DEGUEURCE, Carole DEMANGE, Daniel DOMPOINT, Jean-Jacques DUMONT, Yves DUMOULIN, Christine FORNES, Gilles GARNIER, Brigitte KLEIN, Vincent LAUTIER, Gaëlle LICHTLE, Corinne MARTIN GAJAC, Patrick NABETH, Richard PACCAUD, Stéphanie PALLIER, Marc PECHOUX, Delphine PICHOURON, Bernard REY, Pierre ROSET, Richard SIMMINI, Nathalie TISSERAND, Frédéric VALLOS, Catherine VIGNON.

Absents excusés : Cécile BAUDOUX (Pouvoir Marc PECHOUX), Laëtitia BORDELIER (Pouvoir Richard SIMMINI), Patrick CHARRONDIERE (Pouvoir Bernard REY), Nicole DUGELAY (Pouvoir Jacques CORMORECHE), Bernard GRISON (Pouvoir Frédéric VALLOS), Amina LEGHNIDER (Pouvoir Emmanuelle CARGNELLI), Michèle NUGUET (Pouvoir Jean-François CHANTELOUBE), Sylvie PERMEZEL (Pouvoir Didier ALBAN), David POMMIER (Pouvoir Emilie BERTHOLON), Gérard PORRETTI (Pouvoir Carole DEMANGE).

Secrétaire de séance : Anne-Marie DEGUEURCE.

OBJET : ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF – Avenant à la convention de mandat avec le Conseil départemental, relative à l'attribution et au versement des aides à la réhabilitation des systèmes d'assainissement non collectif attribuées aux particuliers maîtres d'ouvrage

M. Gilles GARNIER, Vice-Président en charge de l'assainissement, indique qu'une convention de mandat, relative à l'attribution et au versement des aides à la réhabilitation des systèmes d'assainissement non collectif attribuées aux particuliers maîtres d'ouvrage, a été signée en 2017 entre le Conseil départemental et la CCDSV.

Le Conseil départemental a accordé à la CCDSV 140 000 € HT d'aides financières depuis 2017 pour la réhabilitation de 100 installations d'assainissement non collectif. 79 installations ont déjà été réhabilitées et 18 dossiers ont été déposés.

Devant le succès de ces opérations collectives, la CCDSV a souhaité engager une nouvelle opération de réhabilitation groupée d'installations. Le Conseil départemental a attribué en décembre 2021 une aide financière de 30 000 € pour la réhabilitation de 15 installations en 2022.

Un avenant à la convention de mandat de 2017 s'avère nécessaire car le Conseil départemental a voté en 2020 un nouveau plafond pour les travaux de réhabilitation. En effet, le coût plafond s'élève désormais à 10 000 €, contre 7 000 € auparavant. Le taux d'aide de 20% reste inchangé. La subvention maximale perçue par l'utilisateur s'élève donc désormais à 2 000 €, contre 1 400 € auparavant.

Vu l'avis favorable du Bureau réuni le 13/01/2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- ✓ **D'APPROUVER** le projet d'avenant à la convention de mandat de 2017 relative à l'attribution et au versement des aides à la réhabilitation des systèmes d'assainissement non collectif attribuées aux particuliers maîtres d'ouvrage ;
- ✓ **D'AUTORISER** le président ou son représentant à signer l'avenant ;
- ✓ **DE DIRE** que l'aide financière sera perçue sur le budget annexe de l'assainissement non collectif.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le :
N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20220127-2022C07-ANC
Affichage le :

- 2 FEV. 2022

- 2 FEV. 2022

A Trévoux, le 27/01/2022

Le Président,
Marc PECHOUX

